Flash Economie

N° 74
3 août 2026

Abonnez-vous ici.

Quelle stratégie pour accroître les recettes de l'État et de la Sécurité sociale en France sans augmenter la pression fiscale ?

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques françaises a finalement atteint 5,1 % du PIB en 2025, dont 0,7 point de PIB pour le déficit de la Sécurité sociale. Le gouvernement prévoit une faible réduction du déficit public en 2026 (5 % du PIB) et un retour à un déficit de 3 % du PIB en 2029, avec une stabilité du déficit de la Sécurité sociale ; selon le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, le déficit de la Sécurité sociale restera de l'ordre de 24 milliards d'euros jusqu'en 2029. Compte tenu du point de départ en 2026, on peut toutefois douter du réalisme de la prévision officielle du déficit public pour 2029.

Les expériences observées dans le passé (notamment des pays du sud de la zone euro à partir de 2010) montrent que résorber le déficit public par la baisse de la dépense publique est extrêmement et durablement coûteux en croissance. Il faut donc plutôt s'orienter vers une hausse des recettes de l'État sans accroissement de la pression fiscale. Quelles pistes peut-on envisager ?

- annuler des allégements de charges sociales sur les bas salaires, dont le coût s'élève à 88 milliards d'euros ; cependant, les études récentes montrent que la réduction du coût du travail pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC favorise la création d'emplois ;
- accroître le taux d'emploi des jeunes en réduisant le nombre de jeunes déscolarisés sans emploi ni formation (les NEET), grâce à une réforme du système éducatif visant à élever les compétences de tous les jeunes ;
- accroître le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans, en rendant possible le report de l'âge de la retraite, par le développement de la formation tout au long de la vie et l'arrêt des pratiques de recrutement défavorables aux travailleurs âgés ;
- renouer avec des gains de productivité ; l'effort de recherche et développement des entreprises françaises est très insuffisant alors qu'une progression rapide de la productivité est observée dans les pays européens où le taux d'emploi est très élevé et le taux de chômage faible. Il n'y a donc pas de contradiction entre l'objectif de gains de productivité élevés et celui d'un taux d'emploi élevé.

Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

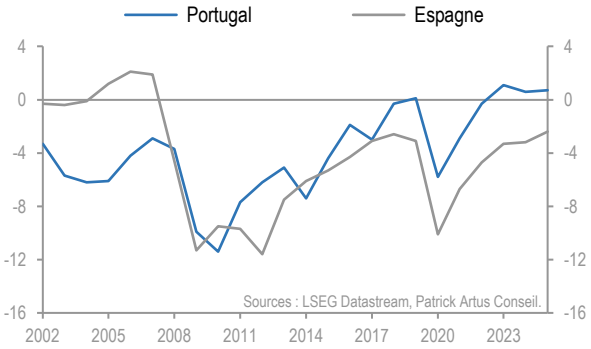
Isabelle Gravet
Assistante de recherche
isabelle.gravet-ext@ossiam.com

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

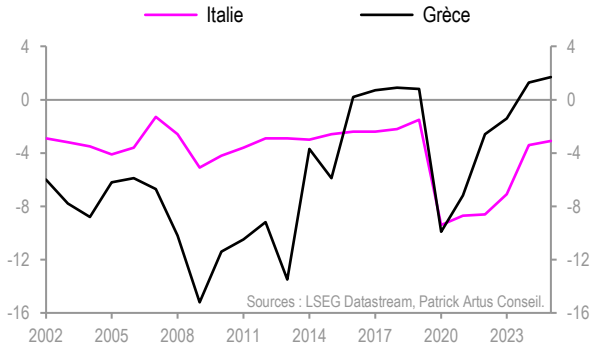
La nécessité d'accroître les recettes de l'État et de la Sécurité sociale en France

Le déficit public de la France est très important : 5,1 % du PIB en 2025, 5 % prévu en 2026 ; la Sécurité sociale a un déficit de 0,7 % du PIB. Le déficit public **sera très difficile à résorber** avec le vieillissement démographique, la montée de la charge d'intérêts sur la dette publique (65 milliards d'euros en 2025, 74 milliards d'euros en 2026, plus de 100 milliards d'euros en 2030), ainsi que la hausse programmée des dépenses militaires. Réduire le déficit public en réduisant les dépenses publiques est très coûteux en croissance et en emploi, comme l'a montré l'expérience des pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Grèce) à partir de la crise de la zone euro de 2010 (**Graphiques 1a** à **4b**).

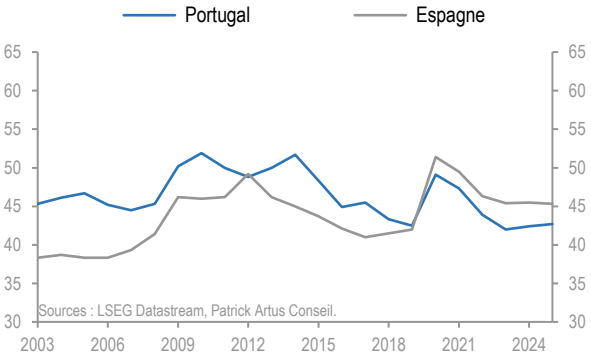
Graphique 1a
Excédent ou déficit public (en % du PIB)



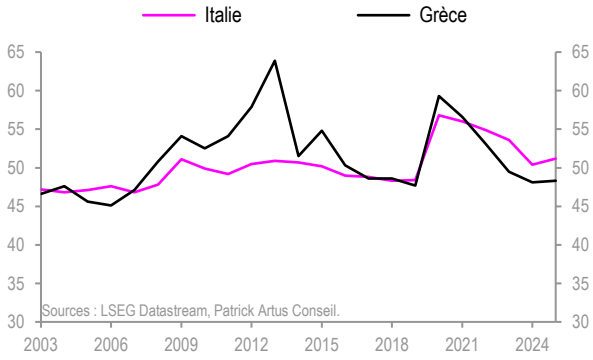
Graphique 1b
Excédent ou déficit public (en % du PIB)



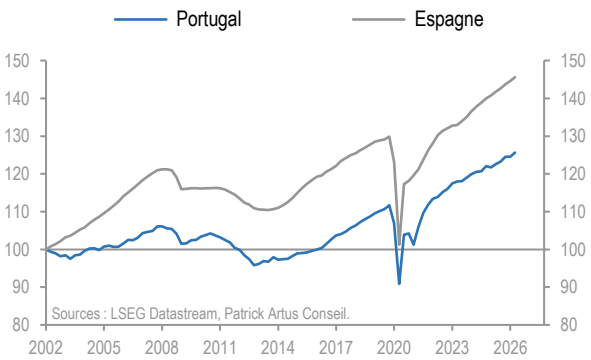
Graphique 2a
Dépenses publiques (en % du PIB)



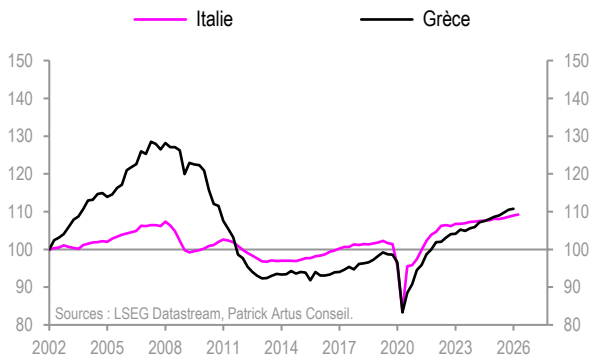
Graphique 2b
Dépenses publiques (en % du PIB)



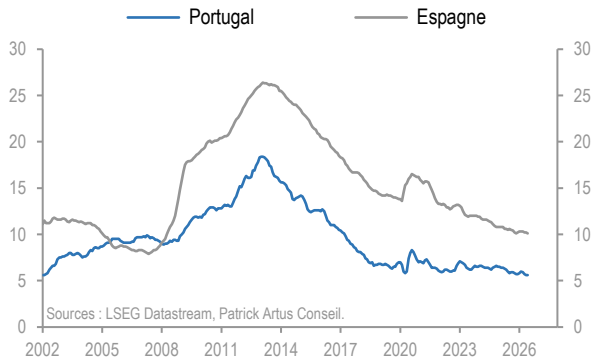
Graphique 3a
PIB (volume, 100 : 2002.T1)



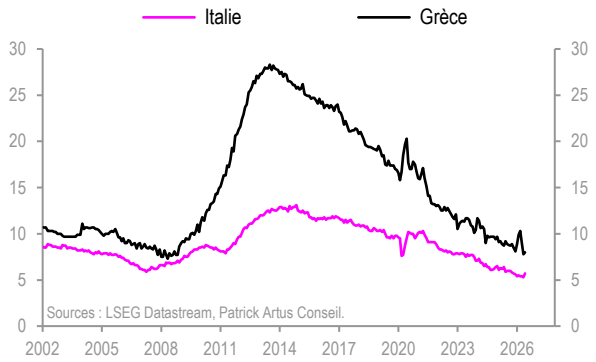
Graphique 3b
PIB (volume, 100 : 2002.T1)



Graphique 4a
Taux de chômage (en %)



Graphique 4b
Taux de chômage (en %)



Il est donc préférable de **réduire le déficit public de la France en accroissant les recettes fiscales sans augmenter la pression fiscale**. Quelles pistes permettent d'arriver à ce résultat ?

Faut-il réduire les allègements de charges sur les salaires ?

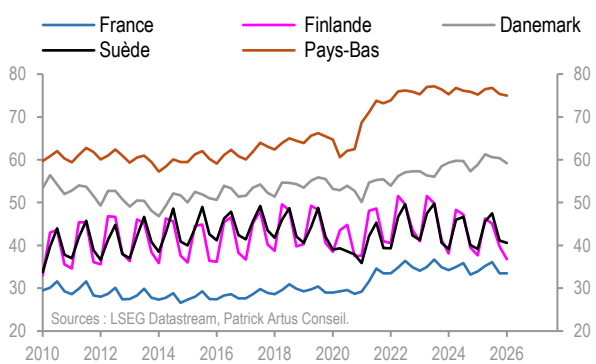
Le coût des allègements de charges sur les bas salaires est très élevé (88 milliards d'euros). Les analyses empiriques de l'effet des allègements de charges sur l'emploi[1] montrent un effet significatif de la baisse du coût du travail sur l'emploi pour les bas salaires, c'est-à-dire des salaires inférieurs à 1,6 SMIC. Une limitation de la baisse des charges aux salaires inférieurs à 1,6 SMIC, ramènerait le coût de l'allègement des charges de 88 à 39 milliards d'euros.

Les allégements de charges sont donc peu efficaces pour créer des emplois pour les salariés au salaire assez élevé (les allègements de charges vont aujourd'hui jusqu'à des salaires de 3,5 SMIC). Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est faible (5 % pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou plus). Le problème rencontré pour l'emploi qualifié est donc **un problème d'offre de travail,** c'est-à-dire d'insuffisance de salariés qualifiés ayant les qualifications demandées par les entreprises, **et non un problème de demande de travail**.

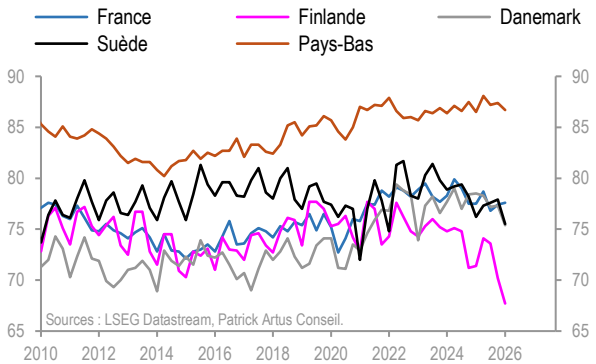
Comment accroître le taux d'emploi des jeunes ?

Le taux d'emploi des jeunes est anormalement faible en France (**Graphiques 5a** et **5b**), cette situation est une conséquence des défaillances du système éducatif et se traduit par la proportion élevée de jeunes déscolarisés sans emploi ni formation (les NEET, **Graphique 5c**, **Tableau 1**).

Graphique 5a
Taux d'emploi des 15-24 ans (en %)



Graphique 5b
Taux d'emploi des 25-29 ans (en %)



[1] Yannick L'Horty, Philippe Martin, Thierry Mayer, *Note du CAE*, n° 49, 2019 ; Éric Heyer, Mathieu Plane, *Revue de l'OFCE*, 2012 ; Antoine Bozio, Étienne Wasmer, Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, 2024.

Graphique 5c
Proportion de jeunes déscolarisés de 15-29 ans sans emploi ni formation (NEET, en %)

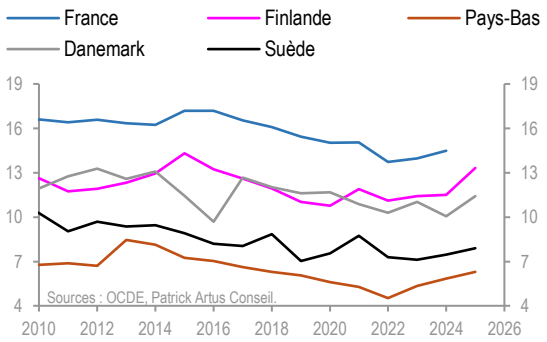


Tableau 1 : Proportion de jeunes âgés de 15-29 ans, déscolarisés, sans emploi ni formation (NEET, en %)

Pays	Proportion de jeunes déscolarisés sans emploi
Norvège	6.2
Pays-Bas	6.3
Suède	7.9
Irlande	8.2
Luxembourg	8.6
Tchéquie	8.9
Suisse	9.1
Allemagne	10.0
Belgique	10.5
Slovénie	10.7
Estonie	11.1
Hongrie	11.3
République slovaque	11.4
Danemark	11.4
Croatie	11.6
Pologne	11.8
Autriche	12.9
Lettonie	13.0
Lituanie	13.0
Finlande	13.3
Bulgarie	13.8
Royaume-Uni	13.9
Etats-Unis	14.0
France *	14.5
Portugal	15.2
Espagne	15.6
Italie	15.6
Grèce	17.4

**donnée de 2024*

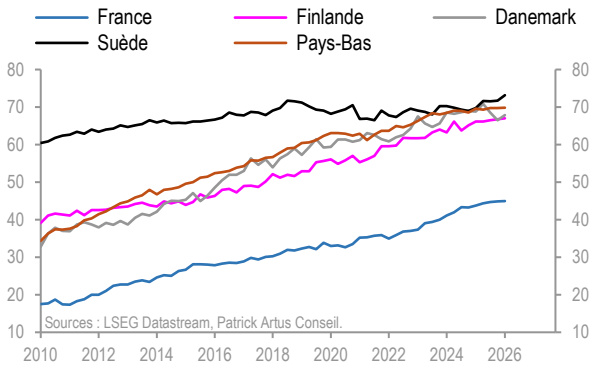
Source : OCDE

Les faiblesses du système éducatif français sont bien documentées : très faible niveau des élèves dans les matières scientifiques, inégalités de niveau scolaire fortement corrélées aux origines sociales. Comme dans les pays d'Europe du Nord, le système scolaire devrait avoir pour objectif d'élever le niveau de tous les élèves.

Comment accroître le taux d'emploi des salariés âgés ?

Le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans est anormalement bas en France (graphique 6).

Graphique 6
Taux d'emploi des 60-64 ans (en %)



Cependant, il ne suffit pas de repousser l'âge légal de la retraite pour accroître le taux d'emploi des seniors. Le taux d'accès à une formation à but professionnel est très faible pour les personnes de plus de 55 ans (Tableau 2), pour les chômeurs de plus de 55 ans et pour les personnes peu diplômées. Pour que le report de l'âge légal de la retraite conduise à une hausse importante des taux d'emploi des salariés de plus de 60 ans, les salariés âgés de plus de 55 ans devront bénéficier du même accès à la formation que les salariés plus jeunes.

Tableau 2 - Taux d'accès à la formation non formelle à but professionnel des personnes de 18 à 69 ans selon leur âge en 2022

Age	Formation non formelle à but professionnel
18-24 ans	42
25-34 ans	46
35-44 ans	48
45-54 ans	43
55-64 ans	24
65-69 ans	4
Ensemble	36

Source : Insee-Dares

Comment renouer avec des gains de productivité ?

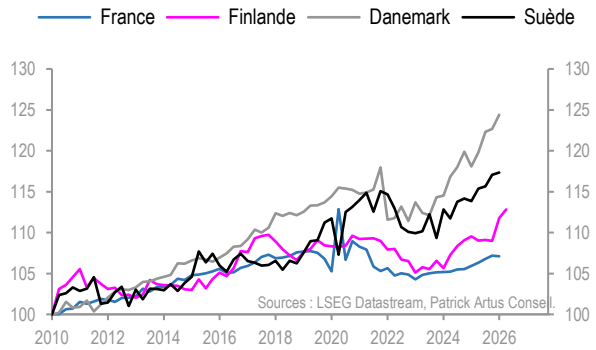
La situation des pays d'Europe du Nord (Finlande, Suède, Danemark) montre que l'on peut avoir à la fois :

- des gains de productivité importants ;
- un taux d'emploi élevé.

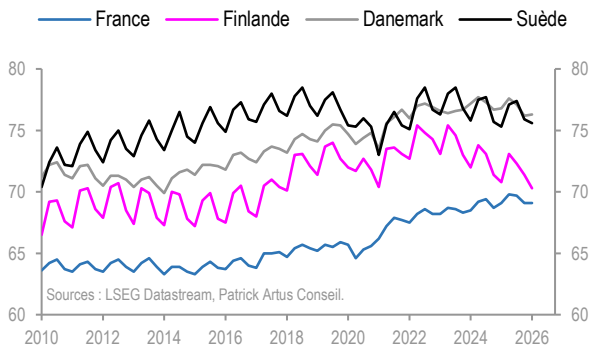
Viser un taux d'emploi élevé ne conduit donc pas à une stagnation de la productivité parce que les emplois nouveaux seraient créés dans des services peu sophistiqués. Il est donc possible d'avoir des objectifs à la fois de progression rapide de la productivité et de taux d'emploi élevé.

Le Graphique 7a montre la productivité du travail en France, en Finlande, en Suède et au Danemark ; le Graphique 7b, le taux d'emploi des 15-64 ans dans ces quatre pays.

Graphique 7a
Productivité par heure (100 : 2010.T1)

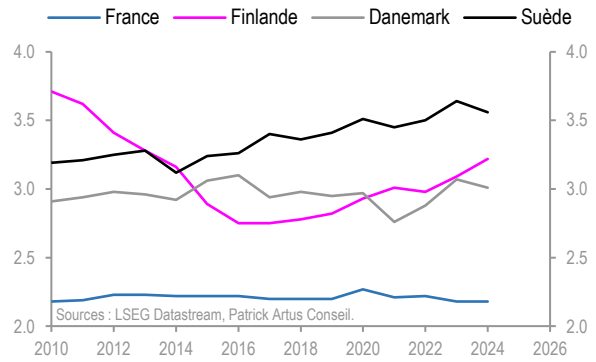


Graphique 7b
Taux d'emploi des 15-64 ans (an %)

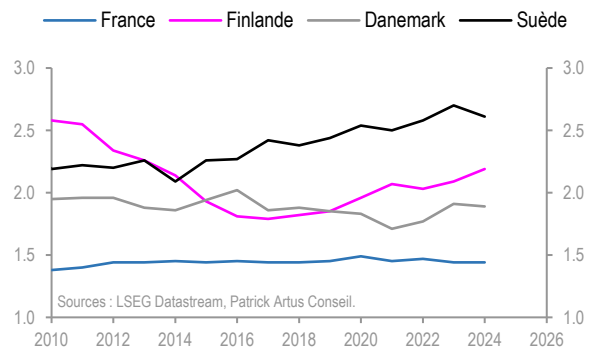


Cette performance des pays d'Europe du Nord est obtenue grâce à **un effort soutenu de recherche-développement** (**Graphiques 8a** et **8b**), et à la bonne qualité de leurs systèmes éducatifs et de formation professionnelle.

Graphique 8a
Dépenses de R&D (en % du PIB))



Graphique 8b
Dépenses de R&D des entreprises (en % du PIB valeur)



Synthèse : les pistes pour accroître les recettes de l'État en France

Les pistes examinées dans ce qui précède sont les suivantes :

- limiter les allègements de charges sociales au niveau des salaires les plus bas, où une baisse du coût du travail conduit à des créations d'emplois ;
- réformer le système éducatif pour passer à un système qui accroît les compétences de tous les jeunes, alors qu'aujourd'hui la proportion de jeunes déscolarisés sans emploi ni formation (NEET) est très élevée et que le niveau scolaire est très corrélé à la situation sociale des parents ;
- rendre possible le report de l'âge de la retraite par la formation, la requalification des personnes de plus de 55 ans, dont l'accès à la formation est aujourd'hui réduit ;
- accroître les dépenses de recherche et développement des entreprises, condition d'un redressement à la fois de la productivité et du taux d'emploi.

La situation des finances publiques en France aujourd'hui relève pour partie de la responsabilité de l'État (mauvais calibrage des allégements de charges sociales, dégradation des performances du système éducatif), et pour partie des comportements des entreprises (faiblesse de la formation des salariés âgés, insuffisance des dépenses de recherche et développement).

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptible de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.